

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

48
DECRET N° 83/833 /du 15/11/1983
IMPS.DGTF.DFP.21024

Portant intégration et nomination de Monsieur
KIFOULENI Maurice dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Aviation
Civile).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IS/S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 72.272 du 5.8.72 modifiant le tableau hiérarchique
des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique Civile abrogeant et
remplaçant les dispositions 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 14 du décret n° 63.185 du
19.6.63 ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et redassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83.220 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u le protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République
Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u l'attestation de Fin d'Etudes n° 1545.MEN.DGEDC.DOB du 13.83
du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant le dossier de
l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 72. 272 du 5.8.72 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur KIFOUENI Maurice, né le 17 Mars 1957 à Léopoldville, titulaire du diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Entretien des Cellules et Moteurs d'Avions) obtenu à l'Institut des Ingénieurs de l'Aviation Civile de KIEV (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Techniques (Aviation Civile) et nommé au grade d'Ingénieur de l'Aviation Civile Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRZZAVILLE, le 15 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile,

- Hilaire MOUNTHULU. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONI. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 2
- DFP.BST 2
- DGE 3
- DCF 3
- MTAC 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCI.BC 2. -